



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU NEUF JUIN DEUX MIL VINGT-TROIS

à 18 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

Présents : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Jean-Philippe BESLER, Nathalie BON, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Nicolas RAVAINÉ, Michel REGIN, Delphine WATIEAUX.

Absents excusés ayant donné procuration : Valentine GABEL (à Isabelle MULLER), Boris HUBERT (à Sylvain WEIL), Hervé PRITRSKY (à Michel REGIN)

Absents excusés sans procuration : Stéphanie BRUANT, Sébastien COROLLEU, Nicolas WALGENWITZ

Absents non excusés sans procuration :

Convocation du 5 juin 2023. La séance est ouverte à 18h 02, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVAINÉ, élu à l'unanimité.

N° 2023/03/001

OBJET : ELECTION DES DELEGUES SENATORIAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales, l'article L.2121-15 et suivants,

Vu le code électoral, les articles L.283 à L.293 et R.131 à R. 148,

Le maire a procédé à l'installation du bureau électoral et a appelé les deux conseillers municipaux les plus âgés, Michel REGIN et Isabelle MULLER, et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, Nicolas RAVAINÉ et Nicolas AUBRY.

Le maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

En application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le maire constate que 1 liste de candidats a été déposée, appelée « liste de VIGY ». Celle-ci comprend les conseillers suivants :

Délégués titulaires

- 1- M. Nicolas RAVAINÉ
- 2- MME Isabelle MULLER
- 3- M. Hervé PRITRSKY
- 4- Mme Véronique GAMMELLA
- 5- M. Michel REGIN

Délégués suppléants

- 6- M. Patrick GARRIGUES
- 7- Mme Clarisse CHARLET
- 8- M. Sylvain WEIL

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats de l'élection

a. Nombre de conseillers présents et représentés	16
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	16
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c - (d + e)]	16

Le maire a proclamé élus délégués les candidats de la liste « Liste de VIGY » dans l'ordre de présentation de la liste conformément à la feuille de proclamation nominative jointe au procès-verbal.

Pour extrait conforme, Vigy le 12 juin 2023,

Le Maire, Sylvain WEIL,

Affichée en Mairie le 13/06/2023 et transmise au représentant de l'Etat le 13/06/2023





Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU NEUF JUIN DEUX MIL VINGT-TROIS

à 18 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

Présents : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Jean-Philippe BESLER, Nathalie BON, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Nicolas RAVAINÉ, Michel REGIN, Delphine WATIEAUX.

Absents excusés ayant donné procuration : Valentine GABEL (à Isabelle MULLER), Boris HUBERT (à Sylvain WEIL), Hervé PRITRSKY (à Michel REGIN)

Absents excusés sans procuration : Stéphanie BRUANT, Sébastien COROLLEUR, Nicolas WALGENWITZ

Absents non excusés sans procuration :

Convocation du 5 juin 2023. La séance est ouverte à 18h 25, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVAINÉ, élu à l'unanimité.

N° 2023/04/001

OBJET : Création Commission communale de chasse

Vu l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/03/001 du 11 juin 2020 ayant pour objet l'adoption du règlement intérieur du Conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/03/004 du 11 juin 2020 ayant pour objet la création des commissions communales,

Il est proposé de créer la Commission communale de chasse et de procéder à la nomination des membres de la Commission,

Le Conseil municipal est d'accord pour procéder à cette désignation à main levée

- M Jean Philippe BESLER
- M Nicolas RAVAINÉ

En conséquence, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

De créer la Commission municipale de Chasse et de désigner Messieurs Jean Philippe BESLER et Nicolas RAVAINÉ membres de droit de ladite Commission.

Pour extrait conforme, Vigy le 12 juin 2023.

Le Maire, Sylvain WEIL,





Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU NEUF JUIN DEUX MIL VINGT-TROIS

à 18 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

Présents : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Jean-Philippe BESLER, Nathalie BON, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Nicolas RAVAINÉ, Michel REGIN, Delphine WATIEAUX.

Absents excusés ayant donné procuration : Valentine GABEL (à Isabelle MULLER), Boris HUBERT (à Sylvain WEIL), Hervé PRITRSKY (à Michel REGIN)

Absents excusés sans procuration : Stéphanie BRUANT, Sébastien COROLLEUR, Nicolas WALGENWITZ

Absents non excusés sans procuration :

Convocation du 5 juin 2023. La séance est ouverte à 18h 25, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVAINÉ, élu à l'unanimité.

N° 2023/04/002

OBJET : Application de la fongibilité des crédits suite au passage à la nomenclature M57

Les délibérations relatives à la fongibilité des crédits (en M57) présentent un caractère annuel, dès lors, les organes délibérants doivent délibérer sur le sujet chaque année, à moins d'avoir été indiquée sur les documents budgétaires, ce qui n'a pas été le cas pour le budget primitif de la commune.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal, ayant entendu la proposition du Maire, décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Pour extrait conforme, Vigy le 12 juin 2023,

Le Maire, Sylvain WEIL,



COMMUNE DE VIGY



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU NEUF JUIN DEUX MIL VINGT-TROIS

à 18 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

Présents : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Jean-Philippe BESLER, Nathalie BON, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Nicolas RAVAINÉ, Michel REGIN, Delphine WATIEAUX.

Absents excusés ayant donné procuration : Valentine GABEL (à Isabelle MULLER), Boris HUBERT (à Sylvain WEIL), Hervé PRITRSKY (à Michel REGIN)

Absents excusés sans procuration : Stéphanie BRUANT, Sébastien COROLLEUR, Nicolas WALGENWITZ

Absents non excusés sans procuration :

Convocation du 5 juin 2023. La séance est ouverte à 18h 25, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint. Secrétaire de séance : M Nicolas RAVAINÉ, élu à l'unanimité.

N° 2023/04/003

OBJET : Virement de crédits sur budget primitif 2023

Au stade de la procédure, non définitive, qui oppose la commune à l'association « La clé des champs », il est nécessaire d'abonder le compte 6588 à partir du compte 681. Des provisions pour risques et charges, ont été inscrites au compte 681 au budget primitif 2023 et la comptabilisation de la provision n'est plus nécessaire.

Le Trésorier demande de transférer le montant de 41 000 euros au compte 6588.

<i>Fonctionnement dépenses</i>	
Article 681 « Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions »	- 41 000€
Article 6588 « Autres charges diverses de gestion courante ».	+ 41 000€

Le Maire précise qu'une plainte au pénal a été déposée pour faux et usage de faux. L'association ne servant qu'à couvrir une activité commerciale en se dispensant d'un loyer.

Le conseil municipal, ayant entendu la proposition du Maire, décide, à l'unanimité, de voter ce virement de crédits sur le budget primitif 2023 tel que précisé ci-dessus.

Pour extrait conforme, Vigy le 12 juin 2023,

Le Maire, Sylvain WEIL,



COMMUNE DE VIGY



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU NEUF JUIN DEUX MIL VINGT-TROIS

à 18 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

Présents : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Jean-Philippe BESLER, Nathalie BON, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Nicolas RAVAINÉ, Michel REGIN, Delphine WATIEAUX.

Absents excusés ayant donné procuration : Valentine GABEL (à Isabelle MULLER), Boris HUBERT (à Sylvain WEIL), Hervé PRITRSKY (à Michel REGIN)

Absents excusés sans procuration : Stéphanie BRUANT, Sébastien COROLLEUR, Nicolas WALGENWITZ

Absents non excusés sans procuration :

Convocation du 5 juin 2023. La séance est ouverte à 18h 25, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVAINÉ, élu à l'unanimité.

N° 2023/04/004

OBJET : Vote de l'attribution de compensation versée par la CCHCPP

Le montant de l'attribution de compensation pour VIGY a été fixé à **396 424. 49 €** par un vote du Conseil communautaire de la CCHCPP à sa séance du 7 mars 2023 (DCC 2023_32 DE)

Ce montant sert de base aux attributions pour les mois de janvier à octobre 2023. Une nouvelle délibération confirmera son montant en fin d'année 2023.

Comme demandé par la délibération du CCHCPP, le Conseil municipal des communes membres est invité à voter ce montant.

Celui-ci ayant déjà été voté pour le budget primitif 2023 sur la ligne de compte 73212 parmi les recettes de fonctionnement de la commune.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du Maire, autorise, à l'unanimité, l'attribution à la commune de VIGY d'un montant de 396 424, 49 € d'attribution de compensation au titre de l'année 2023.

Pour extrait conforme, Vigy le 12 juin 2023,

Le Maire, Sylvain WEIL,



COMMUNE DE VIGY

Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU NEUF JUIN DEUX MIL VINGT-TROIS**

à 18 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

Présents : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Jean-Philippe BESLER, Nathalie BON, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Nicolas RAVAINÉ, Michel REGIN, Delphine WATIEAUX.

Absents excusés ayant donné procuration : Valentine GABEL (à Isabelle MULLER), Boris HUBERT (à Sylvain WEIL), Hervé PRITRSKY (à Michel REGIN)

Absents excusés sans procuration : Stéphanie BRUANT, Sébastien COROLLEUR, Nicolas WALGENWITZ

Absents non excusés sans procuration :

Convocation du 5 juin 2023. La séance est ouverte à 18h 25, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVAINÉ, élu à l'unanimité.

N° 2023/04/005

OBJET : Subventions aux associations

La Commission « Vie associative, sportive, culturelle » réunie le 5 juin 2023 a étudié les dossiers de demandes de subventions parvenus en mairie et a émis les propositions ci-dessous.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder aux associations les subventions suivantes :

Associations	Subventions attribuées 2022/23	Demandés 2023/24	Proposition de la commission	Observations	Vote du CM
Gym Club	2500 (2000+400 en N-2)	4000 300 Subv excep	3000 0		C : 0 A : 0 P : 16
Tennis Club	4000	4000 Subv excep de	4000		C : 0 A : 0 P : 16

		500€ selon bénéfice 24/06			
ASOT Gym	F° 1200 Invest 0€ (2100 N-2)	3000	2000		C : 0 A : 0 P : 16
Ecole Wuxing Kung Fu	3000 2000 N-2	3000 Subv excep Summer camp 500	3000 500		C : 0 A : 0 P : 16
US Vigy	3000	6000 Subv excep 14 juillet 400	4000 400		C : 0 A : 0 P : 16
Handball	8500 (8500 N-2)	9000	8500		C : 0 A : 0 P : 16
Théatr'hall	1500 + 0 N-2 1100 + 2000 cabine	2000 projet Hopes 5000 Espace culturel 3000	1500 0		C : 0 A : 0 P : 16
EEDF (Eclaireurs/eu ses de France)	1500 (0€ en N-2)	3000 Subv excep 1500 déjà versée	1500		C : 0 A : 0 P : 16
ALEMF (modélisme ferroviaire)	2000 + 1000 Fonc + Inv (en N-2 4200+3000)	4000	2000		C : 0 A : 3 P : 13
Le Club des Ainés	1000 (2000 N-2)	2000	2000		I. MULLER quitte la salle C : 0 A : 0 P : 15
Mi-temps Multi Loisirs	0 (300 N-2)	400	400		I. MULLER quitte la salle C : 0 A : 1 P : 14

Club de l'Est des Véhicules Militaires	1000 (1000 N-2)	1000	1000		C : 0 A : 0 P : 16
Union Nationale des Combattants	1500 (800 N-2)	1500	1500		P. GARRIGUES quitte la salle C : 0 A : 0 P : 15
Donneurs de sang	300 (300 N-2)	200 + 100 Fonct + Invest	300		C : 0 A : 0 P : 16
Claoun's	2500 (1950 N-2)	2500	2500 Subv excep 2000 déjà versée (en plus des 2500 €)		C : 0 A : 0 P : 16
L'Amicale Boukrave des Artistes et Comédiens	1000 + 800 (1000+800 N-2)	1000 Subv excep 1500 déjà versée	1000		C : 0 A : 0 P : 16

Pour extrait conforme, Vigy le 12 juin 2023,

Le Maire, Sylvain WEIL,



Affichée en Mairie le 13/06/2023 et transmise au représentant de l'Etat le 13/06/2023

COMMUNE DE VIGY



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU NEUF JUIN DEUX MIL VINGT-TROIS

à 18 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

Présents : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Jean-Philippe BESLER, Nathalie BON, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Nicolas RAVAINÉ, Michel REGIN, Delphine WATIEAUX.

Absents excusés ayant donné procuration : Valentine GABEL (à Isabelle MULLER), Boris HUBERT (à Sylvain WEIL), Hervé PRITRSKY (à Michel REGIN)

Absents excusés sans procuration : Stéphanie BRUANT, Sébastien COROLLEUR, Nicolas WALGENWITZ

Absents non excusés sans procuration :

Convocation du 5 juin 2023. La séance est ouverte à 18h 25, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVAINÉ, élu à l'unanimité.

N° 2023/04/006

OBJET : Convention de prestation de services avec la CCHCPP

La Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange propose des prestations de services pour le compte de ses communes membres.

Les champs d'action concernés sont : La mise en place et l'entretien des espaces verts, l'entretien des trottoirs, le curage des fossés, les travaux d'entretien des bâtiments, le balayage mécanisé des voiries.

La convention proposée est également valable pour tout marché existant ou à venir pour des prestations groupées (exemple : contrôle d'aires de jeux, installations électriques etc)

La convention est conclue pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 à fin 2025.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du Maire, autorise à l'unanimité, la signature de la convention de prestation de services avec la Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange.

Pour extrait conforme, Vigy le 12 juin 2023,

Le Maire, Sylvain WEIL,

Affichée en Mairie le 13/06/2023 et transmise au représentant de l'Etat le 13/06/2023



COMMUNE DE VIGY



Nombre de membres élus : 19

Nombre de membres qui se trouvent en fonction : 19

Nombre de membres qui ont assisté à la séance : 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU NEUF JUIN DEUX MIL VINGT-TROIS

à 18 heures 00, en Mairie (salle socio-culturelle), sous la présidence de M. Sylvain WEIL, Maire

Présents : Sylvain WEIL, Isabelle MULLER, Véronique GAMMELLA, Patrick GARRIGUES, Nicolas AUBRY, Jean-Philippe BESLER, Nathalie BON, Clarisse CHARLET, Franck CHIAPPA, Sabine PARTICELLI, Nicolas RAVAINÉ, Michel REGIN, Delphine WATIEAUX.

Absents excusés ayant donné procuration : Valentine GABEL (à Isabelle MULLER), Boris HUBERT (à Sylvain WEIL), Hervé PRITRSKY (à Michel REGIN)

Absents excusés sans procuration : Stéphanie BRUANT, Sébastien COROLLEUR, Nicolas WALGENWITZ

Absents non excusés sans procuration :

Convocation du 5 juin 2023. La séance est ouverte à 18h 25, sous la présidence de M. WEIL, Maire, qui constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : M Nicolas RAVAINÉ, élu à l'unanimité.

N° 2023/04/007

OBJET : Avenant n°1 à la Charte d'accompagnement scolaire

La Région GRAND EST apporte des modifications à la Charte d'accompagnement scolaire qui l'engage avec les communes signataires.

Bien que l'obligation de transport scolaire des élèves, à partir de 3 ans, incombe à la collectivité régionale, la mise en place de l'accompagnement ne revêt toutefois pas un caractère obligatoire ni pour la Région ni pour les territoires.

Des adaptations sont toutefois nécessaires face aux difficultés de recruter localement des accompagnateurs.

La collectivité s'engage ainsi à prévenir la Région Maison de la Région de Metz quand l'accompagnateur est absent, sachant que le circuit est maintenu dans un souci de continuité de service public ;

La liste des accompagnateurs est changeable sur simple courrier ;

La Région prend à sa charge un forfait annuel de 3000 € TTC par an par circuit concerné.

Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé du Maire autorise à l'unanimité, à signer l'avenant n°1 à la charte de l'accompagnement scolaire avec la Région Grand Est.

Pour extrait conforme, Vigy le 12 juin 2023,

Le Maire, Sylvain WEIL,

